

POINT N° 3

Plan de requalification de experts techniques et dessinateurs dans le corps des TSDD

- Projet de décret relatif aux modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable pour les années 2023, 2024 et 2025 (pour avis)

Ce plan de requalification en catégorie B, issu de l'agenda social 2021-2022, permettrait de mettre en extinction le corps des dessinateurs de l'équipement et des experts techniques des services techniques. À titre exceptionnel et temporaire, le volume des recrutements dans le corps des TSDD par la voie de l'examen professionnel (EP) et de la liste d'aptitude (LA) serait augmenté.

Pourraient bénéficier de ce plan :

142 ETST (dont 113 agents au CEREMA, 14 à l'UGE et 15 en fonction dans d'autres services)

145 DESS (sur un total de 336 agents)

À retenir :

- Un plan de 3 ans pour 286 agents
- Date d'effet : à partir de 2023, puis 2024 et 2025
- Promotions par LA et par EP (50 % / 50 %)
- Nomination sur place par défaut
- Les agents non promus à l'issue du plan seront intégrés dans le corps des Adjoints techniques des administrations de l'État au 1er janvier 2026

Répartition des postes par voie de promotion pour les trois années

		Année 2023							
Promotions déjà faites	Nombre total de promotions au titre de l'année 2023				Nombre de promotions restant à faire				
	LA TSDD	EP TSDD	EP TSPDD	TOTAL	LA TSDD	EP TSDD	EP TSPDD	TOTAL	
21	43	28	14	85	22	28	14	64	
		Année 2024				Année 2025			
LA TSDD	EP TSDD	EP TSPDD	TOTAL	LA TSDD	EP TSDD	EP TSPDD	TOTAL		
50	33	17	100	51	34	16	101		

Reclassement dans le corps des ATAE suite intégration (agents non promus au 1^{er} janvier 2026) : classement à identité de grade et d'échelon, conservation de l'ancienneté acquise dans ces échelons

Choix pour les fonctionnaires (autres que les ATAE) détachés dans le corps des dessinateurs et des ETST au 1^{er} janvier 2026 : intégration dans le corps des ATAE, ou bien détachement ou réintégration dans leur corps d'origine (sur leur demande expresse)

Formation / Communication aux agents : note technique aux services ; webinaire fixé le 4 avril 2023 ; flyer de présentation du plan ; préparation aux examens et concours adaptée en fonction des besoins (en lien avec le CVRH)

Voir en annexe la motion proposée sur ce point par la FSU et votée à l'unanimité (à la fin du document).

Le compte n'y est pas ! La CGT revendiquait le passage de l'ensemble des ETST et Dessinateurs dans le corps des TSDD en un an. Cependant, ce plan de requalification étalé sur trois ans constitue une opportunité de déroulement de carrière pour une partie des agents.

La CGT s'est prononcée POUR le projet de décret.

Pour mémoire : [Compte-rendu CGT de la réunion avec la DRH \(10.02.2023\)](#)



ETST et DESS : plan de requalification en catégorie B (10/02/2023)

Compte-rendu CGT de la réunion du 10 février 2023, relative à la mise en œuvre du plan de requalification en cat. B du corps des Experts techniques des services techniques et d'une partie des Dessinateurs.

Si elle a obtenu que les dessinateurs puissent faire partie de ce plan, la CGT considère toutefois que le nombre restreint de promotions est une véritable offense faite aux agents de ce corps..

[Lire l'article](#)